



LIVRET DE L'ETUDIANT EN PSYCHOMOTRICITE

ETUDES PREPARATOIRES AU DIPLÔME D'ETAT DE PSYCHOMOTRICIEN

Première année

SOMMAIRE

• Equipe de l'IFP, contacts, organigramme et information	4-6
• Calendrier de l'année et échéancier des évaluations	7-8
• Texte réglementaire relatif aux études préparatoires du Diplôme d'Etat de Psychomotricien.....	9
• Les stages de première année	24
• Module 1.....	26
• Module 2.....	30
• Module 3.....	32
• Module 4.....	35
• Module 5.....	38
• Module 6.....	40
• Module 7.....	49
• Règlement intérieur	62

Préambule

Par arrêté n° SA 2014/05, l'Institut de Formation en Psychomotricité (IFP) a ouvert ses portes le 09 septembre 2014. Il a d'abord fait partie des Instituts de Formation Paramédicales (IFPM) du Centre Hospitalier Régional Universitaire d'Orléans (CHRU). Depuis le 1^{er} juillet 2026, l'IFP est rattaché à l'université d'Orléans.

L'IFP est basé sur le campus de l'Université d'Orléans la Source. Il accueille, chaque année, 25 étudiants de première année. Les besoins de santé en France évoluent en fonction du contexte socio-économique et des orientations politiques de santé publique. Le développement de la prévention, le vieillissement de la population et le développement des maladies chroniques ont accru les besoins en santé.

La prise en charge de ces besoins de santé s'effectue encore pour la majorité des cas dans des établissements de santé même si la tendance est au développement des alternatives, comme les maisons de santé pluridisciplinaires qui sont de plus en plus présentes en Région Centre-Val de Loire.

Ces maisons de santé apportent une réponse à la pérennisation d'une présence médicale et paramédicale sur l'ensemble du territoire grâce à l'exercice coordonné interdisciplinaire.

Les psychomotriciens sont des acteurs de santé paramédicaux, dont le rôle est fondamental dans la prise en charge globale et dans le parcours de soins des patients, quel que soit le secteur d'exercice.

La création de l'IFP répond au constat d'un manque de professionnels paramédicaux sur la région Centre- Val de Loire, corrélé à une demande de soin en constante augmentation.

Devenir psychomotricien...

Vous avez choisi de vous inscrire dans un cursus de formation qui vous prépare à exercer le métier de psychomotricien. Cette profession paramédicale, qui a vu le jour dans les années 60, recrute et offre immédiatement du travail en libéral et / ou en institution.

En plein développement sur le plan international et dans le domaine de la recherche, cette profession a la particularité de prendre en compte l'être humain dans sa globalité et conjugue les relations humaines à la visée fonctionnelle / rééducative.

C'est une profession qui se fonde sur le respect de la personne humaine, dans ses choix et ses singularités, et répond aux besoins nouveaux générés par les évolutions sociétales.

Le psychomotricien intervient sur les liens et résonnances entre le corps et le psychisme : il travaille à restaurer, maintenir ou améliorer l'équilibre et l'harmonie du vécu corporel.

La palette de possibilités professionnelles ne cesse de s'élargir, et de nouveaux champs d'exercice apparaissent : en néonatalogie, en maternité, auprès du patient atteint de la maladie d'Alzheimer, dans la rééducation des troubles neurodéveloppementaux, le travail à dimension thérapeutique (psychiatrie)...

En établissement ou en libéral, le psychomotricien travaille sur prescription médicale, en lien avec les partenaires de santé, équipes pluridisciplinaires de soin.



Contacts et équipe pédagogique et administrative

Fonction	Nom	Adresse électronique	Téléphone
Directrice de l'IFP	Mme J. LOBBE	julie.lobbel@univ-orleans.fr	02 38 49 24 74
Responsable pédagogique de première année Responsable des stages			02 38 49
Responsable pédagogique de seconde année Responsable des stages	Mme S. SANCHEZ	sonia.sanchez1@univ-orleans.fr	02 38 49 24 82
Responsable pédagogique de troisième année Responsable des stages	Mme T. GRAIN	tiphaine.grain@univ-orleans.fr	02 38 49 25 90
Formatrice	Mme C. LE MENN – TRIPI	cindy.le-menn-tripi1@univ-orleans.fr	02 38 49 24 91
Secrétariat	Mr L. NORMAND	leo.normand@univ-orleans.fr	02 38 49 24 57



Les étudiants sont informés que le secrétariat est ouvert aux heures suivantes :

JOURS	HORAIRES
LUNDI	9h – 16h
MARDI	9h – 16h
MERCREDI	9h – 16h
JEUDI	9h – 16h
VENDREDI	9h – 16h

Ces horaires peuvent être soumis à des modifications pour raisons de service.

La Bibliothèque de l'université des sciences vous accueillera :

9 rue de St Amand.

Du lundi au jeudi de 8h à 20h

Le vendredi de 8h à 19h

02-38-49-40-60

Calendrier 2026 - 2027 1ère ANNEE

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
1		1		1		1		1		1
2	Pré-Rentrée 3h	2		2		2		2		2
3	Rentrée 3h	3		3		3		3		3
4		4		4		4		4		4
5		5		5		5		5		5
6		6		6		6		6		6
7		7		7		7		7		7
8		8		8		8		8		8
9		9		9		9		9		9
10		10		10		10		10		10
11		11		11		11		11		11
12		12		12		12		12		12
13		13		13		13		13		13
14		14		14		14		14		14
15		15		15		15		15		15
16		16		16		16		16		16
17		17		17		17		17		17
18		18		18		18		18		18
19		19		19		19		19		19
20		20		20		20		20		20
21		21		21		21		21		21
22		22		22		22		22		22
23		23		23		23		23		23
24		24		24		24		24		24
25		25		25		25		25		25
26		26		26		26		26		26
27		27		27		27		27		27
28		28		28		28		28		28
29		29		29		29		29		29
30		30		30		30		30		30
	31		31			31		31		31

Week-end
Jours fériés
Vacances

Cours

Examens
Révisions

Stages

20 jours de stage x 6 h en moyenne = 120 h recommandées pour 80 h prescrites

Echéancier des évaluations et des rendus principaux PM1 2026/2027

Ce document est soumis à modifications

Date	Evaluations ou rendus attendus	Modalités
05/10/2026	Auto-évaluation physiologie M. Richard	Questionnaire
23/10/2026	Epreuves mi - S1 : module 2 et 6	QROC-QCM-exercice rédactionnel
20/11/2026	Exposés de Santé Publique	Oral
03-04/11/2026	Exposés de physiologie M. Richard	Oral
08/12/2026	Evaluation transversale TP 1	Exercice rédactionnel sur table
Du 16 au 18/12/2026	Epreuves S1 : Modules 1, 2, 3, 4, 5, 6	QROC-QCM-exercice rédactionnel
Semaine du 01 au 07/02/2027	Rendu fiche d'évaluation de stage	
05/02/2027	Rendu rapport stage crèche	Rapport écrit
18/02/2027	Poster sur des articles de références	Oral
11 et 12/03/2027	Epreuves mi-S2 : Modules 2, 4 et 6	QROC-QCM-exercice rédactionnel
Semaine du 29/03 au 04/04/2027	Rendu fiche d'évaluation de stage	
07/04/2027	Poster problématisation stage primaire	Oral
13/05/2027	Evaluation transversale TP 2	Exercice rédactionnel sur table
Du 01/06 au 3/06/2027	Epreuves S2 : Modules 1, 2, 3, 4, 5, 6	QROC-QCM-exercice rédactionnel
29/06/2027	Epreuves de rattrapages	QROC-QCM-exercice rédactionnel

Texte réglementaire relatif aux études préparatoires du Diplôme

d'Etat de Psychomotricien

ARRETE

Arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

NOR:

MESP9821350A

Version consolidée au 29 juillet 2013

Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et le secrétaire d'Etat à la santé, Vu le décret n° 74-112 du 15 février 1974 modifié portant création du diplôme d'Etat de psychomotricien ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 1975 relatif au programme des deuxième et troisième années d'enseignement préparant au diplôme d'Etat de psychorééducateur ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 1975 relatif aux conditions de fonctionnement et d'agrément des centres de formation au diplôme d'Etat de psychomotricien ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 1975 relatif aux modalités de passage de deuxième en troisième année ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 1976 relatif aux épreuves et à la délivrance du diplôme d'Etat de psychorééducateur ;

Vu l'arrêté du 4 mai 1988 relatif à l'examen de passage en deuxième année d'études de psychomotricité ; Vu l'avis de la commission des psychomotriciens du Conseil supérieur des professions paramédicales ; Vu l'arrêté du 6 août 2004 relatif aux études préparatoires au Diplôme D'Etat de Psychomotricité ;

- TITRE Ier : DE LA SCOLARITE

Article 1

La date de la rentrée scolaire est fixée pour chacune des trois années de formation par le directeur de l'institut de formation en psychomotricité après avis du conseil technique. Elle doit intervenir au plus tard la première semaine du mois d'octobre.

Article 2

La présence des étudiants à l'ensemble des enseignements pratiques et des stages est obligatoire, sous réserve des dispositions de l'article 4 du présent arrêté. Les élèves doivent également suivre de façon régulière les enseignements théoriques.

Article 3

Pour chaque année scolaire, une franchise maximale de quinze jours ouvrés peut être accordée aux étudiants par le directeur après avis du conseil technique pour raison dûment motivée. Tout congé de maladie ou congé pour enfant malade doit être justifié par un certificat médical.

Article 4

En cas de maternité, les étudiantes sont tenues d'interrompre leur scolarité pendant une durée qui ne peut en aucun cas être inférieure à seize semaines, soit six semaines avant l'accouchement et dix semaines après.

Article 5

L'étudiant(e) qui, pour raison de santé, pour un départ au service national, pour maternité ou pour cas de force majeure appréciée par le directeur du centre de formation, interrompt ses études en cours d'année scolaire peut les reprendre l'année suivante ou à son retour à la vie civile. Il ou elle conserve le bénéfice des enseignements théoriques, théorico-cliniques et pratiques, ainsi que des stages antérieurement validés. Cette reprise n'est pas considérée comme un redoublement.

Article 6

Un redoublement est autorisé à l'issue de chacune des trois années de scolarité.

Article 7

- Modifié par l'arrêté du 12 mai 2010 modifiant l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

Le directeur de chaque institut de formation adresse annuellement au directeur général de l'agence régionale de santé la liste des élèves exclus du centre.

• TITRE II : DE L'ENSEIGNEMENT

Article 8

Les études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien comportent des enseignements théoriques, des enseignements théorico-cliniques, des enseignements pratiques organisés en modules ainsi que des stages mentionnés à l'annexe I du présent arrêté. Les enseignements et les stages sont répartis de la manière suivante :

1° Première année : six modules théoriques : 1. Santé publique, notions élémentaires de pathologie médicale, chirurgicale et de pharmacologie clinique, notions sur la pédagogie et sur le système scolaire et éducatif français ; 2. Anatomie ; 3. Physiologie neuromusculaire et notions de neurophysiologie ; 4. Psychologie ; 5. Psychiatrie ; 6. Psychomotricité ; un module pratique de psychomotricité, des stages d'information et d'observation.

2° Deuxième année : cinq modules théoriques : 1. Anatomie fonctionnelle, physiologie et physiopathologie ; 2. Pédiatrie ; 3. Psychologie ; 4. Psychiatrie ; 5. Psychomotricité ; 6. Un module théorico-clinique de psychomotricité ; un module pratique de psychomotricité, des stages de psychomotricité.

3° **Troisième année** : un module théorique : 1. a) Anatomie fonctionnelle ; b) Législation, éthique et déontologie, responsabilité ; c) Psychiatrie ; d) Psychologie ; e) Psychomotricité ; un module théorico- clinique de psychomotricité ; un module pratique de psychomotricité, des stages de psychomotricité.

Article 9

Les modules théoriques, théorico-cliniques et pratiques sont évalués selon des modalités fixées à l'annexe I du présent arrêté. Les contrôles donnent lieu à une notation. Les stages font l'objet d'une validation.

Article 10

Sous réserve des dispositions de l'article 3, les étudiants doivent obligatoirement se soumettre aux évaluations. En cas d'absence pour motif dûment justifié à un ou plusieurs des contrôles, l'étudiant doit s'y soumettre à nouveau avant le début de l'année scolaire suivante.

Article 11

Pour être admis de première en deuxième année et de deuxième en troisième année les étudiants doivent satisfaire aux conditions suivantes :

1. Avoir obtenu une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble d'évaluations portant sur les modules théoriques et le module pratique de psychomotricité sans que la note obtenue à l'un des modules soit inférieure à 8 ;
2. Avoir validé les stages de l'année considérée.

Article 12

A l'issue de la troisième année pour être admis à se présenter à l'examen final en vue de l'obtention du diplôme d'Etat, l'étudiant doit satisfaire aux conditions suivantes :

- 1° Avoir obtenu une note moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des trois modules théorique, théorico-clinique et pratique sans que la note obtenue à l'un des modules soit inférieure à 8 ;
- 2° Avoir validé les stages.

Article 13

Lorsque, pour une année scolaire, la moyenne générale obtenue par l'étudiant est inférieure à 10 sur 20, il bénéficie, pour chacun des modules pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne, d'une épreuve de rattrapage portant sur l'ensemble du programme du module.

Il peut également se présenter aux épreuves de rattrapage des modules dans lesquels il a obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 10. Dans cette hypothèse, il conserve le bénéfice de la note précédente si la note de rattrapage lui est inférieure.

L'épreuve de rattrapage se déroule, pour les deux premières années, avant la rentrée scolaire. Elle se déroule pour la troisième année au moins six semaines avant les épreuves finales du diplôme d'Etat.

Article 14

Lorsqu'un stage n'a pas été validé, l'étudiant bénéficie d'un stage de rattrapage organisé avant la fin de l'année scolaire dans des conditions définies par le directeur de l'institut de formation après avis du conseil technique.

Article 15

L'étudiant qui, à l'issue des épreuves ou des stages de rattrapage, ne satisfait pas aux conditions définies aux articles 11 ou 12 redouble l'année considérée.

Il perd le bénéfice de l'ensemble des évaluations réalisées et des stages effectués au cours de l'année.

• TITRE III : DU DIPLÔME D'ETAT

Article 16

- Modifié par l'arrêté du 12 mai 2010 modifiant l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

L'examen en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de psychomotricien est organisé par le directeur de l'institut de formation en psychomotricité de la région où est situé l'institut de formation en psychomotricité. Deux sessions d'examen ont lieu chaque année aux dates fixées par le directeur de l'institut. La seconde session est réservée aux candidats ayant échoué à la première session ou n'ayant pu s'y présenter pour cas de force majeure apprécié par le président du jury.

Article 17

- Modifié par l'arrêté du 12 mai 2010 modifiant l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

Le préfet de région nomme les membres du jury, sur proposition du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Le jury est présidé par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant [*Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)*]. Il comprend, outre le président :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- un médecin possédant des connaissances particulières dans le domaine de la psychomotricité ;
- deux psychomotriciens.

Deux des membres du jury doivent faire partie de l'équipe enseignante ou assurer des fonctions de maître de stage auprès des étudiants.

Par ailleurs, les membres du jury ne peuvent siéger lors de la soutenance d'un mémoire dont ils ont assuré la direction.

En tant que de besoin le jury peut se constituer en groupe d'examineurs.

Article 18

- Modifié par l'arrêté du 12 mai 2010 modifiant l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

Le dossier de candidature à l'examen est composé des pièces énumérées à l'annexe II du présent arrêté. Le directeur de l'institut de formation en psychomotricité procède à l'inscription du candidat après vérification du dossier de candidature.

Article 19

L'examen en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de psychomotricien consiste :

1° En une épreuve de mise en situation professionnelle auprès d'une personne à l'exclusion des candidats de l'année en cours, dont la durée est comprise entre quarante-cinq minutes et une heure et qui est précédée d'un temps de préparation de vingt minutes. Cette épreuve est notée sur 20 points

;

2° En la présentation et la soutenance, pendant une durée maximum de quarante-cinq minutes, du mémoire mentionné aux articles 12 et 18. Cette épreuve est notée sur 20 points. Ce mémoire dont la direction est assurée dans les conditions définies à l'annexe I peut être entrepris à compter de la deuxième année de scolarité. Sa soutenance doit intervenir au plus tard dans l'année qui suit le succès à l'épreuve de mise en situation professionnelle.

Article 20

La moyenne du contrôle continu des enseignements théoriques, théorico-cliniques et pratiques de troisième année entre dans le total des points exigés pour l'obtention du diplôme d'Etat.

Article 21

- Modifié par Arrêté 2004-08-06 modifiant l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien - art. 1 - JORF 11 septembre 2004

Sont déclarés reçus à l'examen les candidats ayant obtenu un total de points au moins égal à 30 à l'issue des épreuves visées à l'article 19, sans note inférieure à 8 pour chacune des deux épreuves et sans note moyenne des modules de troisième année inférieure à 10.

Article 22

- Modifié par l'arrêté du 12 mai 2010 modifiant l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

En cas d'échec à la première session de l'examen, les candidats qui ont présenté les deux épreuves peuvent se présenter à la deuxième session pour subir la ou les épreuves pour laquelle ou lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 8 sur 20, en adressant une nouvelle demande d'inscription au directeur de l'institut de formation en psychomotricité trente jours avant la date fixée pour l'examen. En cas d'échec à la deuxième session, ils peuvent être autorisés à redoubler leur troisième année dans les conditions définies à l'article 6. Dans ce cas, ils peuvent conserver le bénéfice de la note moyenne des modules de troisième année et de la note obtenue à l'une des deux épreuves du diplôme d'Etat pour laquelle ils auraient obtenu la moyenne.

Article 23

- Modifié par l'arrêté du 12 mai 2010 modifiant l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

La liste des candidats admis à l'examen, établie par ordre alphabétique, est affichée à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale [*Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)*].

Article 24

Le diplôme d'Etat de psychomotricien est délivré par le préfet de région, au vu du procès-verbal de l'examen, aux candidats déclarés admis par le jury.

• TITRE IV : DES DISPENSES DE SCOLARITE.

Article 25

- Modifié par l'arrêté du 13 juin 2013 modifiant l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

Sont dispensées de la première année d'études en vue du diplôme d'Etat de psychomotricien les personnes titulaires des diplômes suivants et ayant obtenu une moyenne générale de 10 sans note inférieure à 8 à un examen écrit portant sur le contenu des modules théoriques de première année :

-validation du premier cycle des études médicales ;

-licence ou maîtrise de psychologie ;

-diplôme d'Etat d'ergothérapeute ;

-diplôme d'Etat d'infirmier ou d'infirmière ;

-diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique ;

-diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

-diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ;

-certificat de capacité en orthophonie ;

-certificat d'aptitude à l'éducation des enfants et adolescents déficients ou inadaptés ;

-licence des sciences et techniques des activités physiques et sportives ;

-diplômes mentionnés en annexe de l'article A. 212-2 du code des sports et mentionné à l'article D. 212-35 du code des sports ;

-diplôme de maître d'éducation physique ;

-certificat de capacité d'orthoptiste.

Article 26

- Modifié par l'arrêté du 12 mai 2010 modifiant l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

Les candidats visés ci-dessus doivent déposer auprès du directeur de l'institut de formation compétent, au plus tard un mois au moins avant la date de l'examen de passage, un dossier conforme à l'annexe III du présent arrêté.

- **TITRE V : DISPOSITIONS TRANSITOIRES**

Article 27

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux élèves admis en première année d'études en septembre ou en octobre 1998.

Article 28

Les dispositions des arrêtés du 17 décembre 1975 relatif au programme des deuxième et troisième années d'enseignement préparant au diplôme d'Etat de psychorééducateur, du 30 décembre 1975 relatif aux modalités de passage de deuxième en troisième année et du 16 décembre 1976 relatif aux épreuves et à la délivrance du diplôme d'Etat de psychorééducateur restent applicables aux élèves ayant commencé leur scolarité au plus tard en 1997, jusqu'à la proclamation des résultats de la seconde session du diplôme d'Etat de psychomotricien organisée en 2000. Les élèves admis en formation en 1997 et non admis à passer en deuxième année sont admis à redoubler dans le cadre des dispositions de la nouvelle réglementation.

Article 29

L'arrêté du 4 mai 1988 relatif à l'examen de passage en deuxième année d'études de psychomotricité est abrogé à compter du 1er novembre 1998.

Le premier alinéa de l'article 5 de l'arrêté du 30 décembre 1975 relatif aux conditions de fonctionnement et d'agrément des centres de formation au diplôme d'Etat de psychomotricien est abrogé à la date de parution du présent arrêté.

Article 30

Les arrêtés mentionnés à l'article 28 seront abrogés à compter du 31 décembre 2000. Article 31

Le directeur général de la santé et la directrice de l'enseignement supérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

- Annexes

Annexe I

- Modifié par Arrêté du 6 août 2004 modifiant l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien, v. init.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Préambule

Les trois années de préparation au diplôme d'État de psychomotricien doivent permettre aux étudiants d'acquérir : des connaissances théoriques (médicale, en sciences humaines et spécifiques), la maîtrise de techniques psychomotrices sur le terrain et une certaine disponibilité corporelle personnelle.

Pour cela la formation est décomposée en modules qui correspondent à ces trois aspects (théorie, stage et pratique). Le contenu de ces modules ainsi que les procédures d'évaluation respectent un juste équilibre entre, d'une part, les différentes matières et, d'autre part, les aptitudes écrites, orales et cliniques des étudiants.

L'objectif de la **première année**, outre l'acquisition des bases fondamentales dans chacune des disciplines, est orienté vers le fonctionnement du sujet normal à tous les âges de la vie. Les premiers éléments de pathologie sont évoqués et les outils thérapeutiques sont schématiquement présentés.

La **deuxième année** a pour objet l'initiation aux méthodes cliniques d'évaluation et de soins. Les stages permettent aux étudiants d'accompagner un professionnel dans ses interventions tant auprès d'enfants ou d'adolescents nécessitant des soins qu'avec les autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire.

La **troisième année** est orientée vers le processus de professionnalisation. La prise en charge psychomotrice des adultes et des personnes âgées est approfondie. Au cours des stages, l'étudiant expérimente directement ses outils thérapeutiques. Les enseignements sont orientés vers les réalités professionnelles (déontologie, études de cas, projets thérapeutiques, synthèses).

Enfin, les épreuves du diplôme d'État permettent de juger l'étudiant dans une situation la plus proche possible de la réalité de l'intervention clinique. Le mémoire constitue la synthèse de l'application des connaissances acquises sur une question spécifique à la psychomotricité qu'il s'agisse d'un concept ou d'une question clinique.

1. L'organisation générale des études

Les études préparatoires au diplôme d'État de psychomotricien comprennent des enseignements théoriques, théorico-cliniques et pratiques organisés en modules ainsi que des stages.

L'ensemble de la formation se déroule sur trois ans et comprend un volume horaire total de 2 522 heures auquel s'ajoutent des enseignements d'anglais et d'initiation à l'informatique ainsi que le volume horaire consacré au suivi pédagogique des étudiants.

La première année comprend six modules théoriques et un module pratique de psychomotricité de 712 heures au total. Le volume horaire des stages en première année est de 80 heures.

La deuxième année comprend cinq modules théoriques, un module théorico-clinique et un module pratique de psychomotricité, de 645 heures au total.

La troisième année est constituée d'un module théorique, d'un module théorico-clinique et d'un module pratique de psychomotricité de 485 heures au total.

Le volume horaire des stages en seconde et en troisième année est au total de 600 heures sur les deux années avec un minimum de 200 heures en seconde année. Les stages de troisième année sont effectués en articulation avec le module clinique.

L'enseignement pratique de psychomotricité fait l'objet de modules spécifiques de 150 heures chaque année.

Un enseignement d'anglais de 60 heures par année et une initiation à l'informatique représentant un volume horaire de 20 heures minimum par année sont assurés par l'institut.

2. Les enseignements théoriques (1 392 heures)

Ils ont pour objectif de permettre à l'étudiant d'acquérir la maîtrise des concepts sur lesquels se sont construites les matières enseignées et la connaissance des différentes approches existantes. Ces enseignements comprennent les enseignements pratiques ou dirigés d'anatomie et de physiologie de 35 heures au total dispensés au cours des deux premières années. La répartition des enseignements entre cours magistraux, travaux dirigés et évaluation des connaissances est déterminée par les équipes enseignantes.

3. Les enseignements pratiques (450 heures)

Généralités

L'enseignement pratique en première, deuxième et troisième année doit être réalisé en groupe n'excédant pas vingt-cinq étudiants. Il est lié aux domaines étudiés, en s'appuyant sur des démonstrations pratiques ou des illustrations utilisant divers supports (audiovisuels, etc...). Il peut être complété par divers échanges (débat, conférences).

Première année

Pour la formation pratique de psychomotricité en première année, l'étudiant doit découvrir sur lui-même l'organisation des fonctions psychomotrices de base et leur évolution.

Cette formation pratique dispensée par les instituts doit mettre en application les grands concepts et notions étudiés dans le programme théorique en prenant soin d'intégrer les rapports entre motricité, personnalité et vécu. Outre les aspects techniques des exercices envisagés, on insistera sur :

- la compréhension et la verbalisation des consignes ;
- la prise de conscience et le vécu des situations proposées ou imposées ;
- les aspects relationnels engagés ;
- l'évaluation de l'évolution personnelle de l'étudiant.

En plus des exercices classiques de psychomotricité l'étudiant devra approcher une méthode de relaxation et pratiquer différentes méthodes ou techniques d'expression.

Une utilisation pédagogique de la vidéo est fortement recommandée.

Deuxième et troisième années

La formation pratique de deuxième et de troisième année pourra être répartie par chaque institut en fonction de l'organisation des enseignements théoriques et de stages, sur l'ensemble des deux années.

Pour la formation pratique de psychomotricité en deuxième année, il est indispensable que des tests psychomoteurs soient pratiqués et que l'étudiant soit entraîné aux techniques d'entretien et d'observation spécifiques à la psychomotricité (pratique des bilans entre étudiants). L'accent doit être mis sur les conclusions du bilan et sur l'élaboration du projet thérapeutique, de sa mise en application et de son évolution. Des techniques spécifiques seront expérimentées.

La pratique en troisième année est un approfondissement des différentes méthodes de rééducation et de thérapie. Une partie est réservée au bilan psychomoteur sur des individus sains et malades. Les étudiants doivent également enrichir leur pratique personnelle notamment en relaxation. La formation pratique doit être le lieu privilégié de la réflexion pré-professionnelle et du lien entre la théorie et la clinique observée pendant les stages.

4. Les enseignements théorico-cliniques (études de cas, 100 heures)

100 heures devront être réparties sur la deuxième et la troisième année et consacrées à l'étude des points suivants :

- l'étude de l'anamnèse ;
- lecture du dossier ;
- synthèse ;
- conduite du traitement ;
- le bilan psychomoteur en particulier ;
- le projet thérapeutique ;
- les résultats et conclusions.

5. Les stages (680 heures)

Les stages en première année

En première année, il s'agit essentiellement de stages d'information et d'observation effectués en liaison étroite avec l'enseignement théorique et permettant à l'étudiant d'acquérir une bonne connaissance de l'enfant normal et de son développement de la naissance à l'âge de six ans.

Ces stages se déroulent en crèche, halte-garderie, PMI, école maternelle, cours préparatoire.

Deux rapports de stage seront rédigés par l'étudiant en prenant en compte la population observée, l'outil d'observation, les résultats de l'observation et les liens avec l'enseignement théorique et succinctement le fonctionnement de l'institution.

Les stages en deuxième et troisième année

Les stages doivent se répartir sur les deux années en relation avec la charge d'enseignement théorique et pratique de chaque année. L'étudiant doit effectuer deux types de stages :

1. Des stages d'approche des moyens d'évaluation et des conduites thérapeutiques dans différents types d'institutions. Diverses classes d'âge sont couvertes par ces stages (durée 200 heures).

2. Un ou plusieurs stages d'initiation et d'apprentissage thérapeutique (durée 400 heures minimum).

Les stages doivent être accomplis sur des terrains de stage agréés par les ARS. L'encadrement est assuré par des psychomotriciens ayant exercé pendant au moins 3 ans.

L'ensemble des stages doit être préparé, suivi et évalué. L'institut doit avoir une démarche pédagogique auprès des maîtres de stages. La présentation des stages aux étudiants dans le cadre de l'enseignement théorique est obligatoire. La validation des stages est effectuée par le centre de formation après avis du maître de stage consigné, dans le livret scolaire.

6. L'évaluation des enseignements théoriques, cliniques et pratiques

Au cours de chaque année de scolarité, dans le cadre du contrôle continu, les modules sont validés selon trois catégories de contrôle :

- des contrôles portant au choix du centre sur des interrogations orales, des notes de rapport de stages, des études de dossiers, des examens pratiques (C1). Ces contrôles ont lieu durant **toute l'année scolaire** ;
- un contrôle écrit, en **février (C2)** ;
- un contrôle écrit portant sur l'ensemble du programme, en **fin d'année (C3)**.

Pour chacune des catégories de contrôles et en fonction du module concerné, il est fixé un pourcentage de notation par rapport à la note globale du module.

Enfin, pour chacun des modules, il est fixé un coefficient de notation par année.

Les modalités d'organisation des contrôles visées aux trois alinéas précédents sont définies conformément aux dispositions du tableau synthétique ci-dessous (no 8).

7. Le suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est basé sur l'accompagnement de l'étudiant et sur son développement personnel au cours de la scolarité, en vue d'une meilleure intégration des connaissances nécessaires pour l'obtention du diplôme d'État.

Le volume horaire se situe entre 120 et 150 heures à répartir sur les trois années. Une part importante de ce volume horaire est réservée au suivi des mémoires.

8. Tableau synthétique sur les enseignements et les modalités d'évaluation de la scolarité

1ère année

	MODULES théoriques théorico/cliniques et pratiques	VOLUME horaire par module	VOLUME horaire des stages	C 1 en %	C 2 en %	C 3 en %	NOTE minimale par module	COEFFICIENT par module
1	Santé publique	20			30		8	2
	Pathologie pharmacologie	30				40		
	Pédagogie	22		30				
2	Anatomie	100		25	25	50	8	3
	+ enseignement dirigé	10						
3	Physiologie	100		25	25	50	8	3
	+ enseignement dirigé	10						
4	Psychologie	80		25	25	50	8	3
5	Psychiatrie	70			40	60	8	3
6	Psychomotricité	120		25	25	50	8	4
7	Module pratique en psychomotricité	150		100			8	4
	Sous-total	712	80					

2ème année

	MODULES théoriques théorico/cliniques et pratiques	VOLUME horaire par module	VOLUME horaire des stages	C 1 en %	C 2 en %	C 3 en %	NOTE minimale par module	COEFFICIENT par module
1	a) Anatomie	110		25	25	50	8	3
	b) Physiologie + enseignement dirigé	15						
2	Pédiatrie	40			100		8	2
3	Psychologie	80		25	25	50	8	3
4	Psychiatrie	50				100	8	2
5	Psychomotricité	150		40	20	40	8	4
6	Module théorico-clinique études de cas	50		100			8	2
7	Modules pratique en psychomotricité	150		100			8	4
		Sous-total	645	200				

3ème année

Ensembles modulaires								
1. Module théorique								
	a) Anatomie	30		50	50		8	1
	b) Législation	25			100		8	1
	c) Psychiatrie	50			100		8	2
	d) Psychologie	60			100		8	2
	e) Psychomotricité	120		50	50		8	3
2. Module théorico clinique	Psychomotricité	50		100			8	4
3. Module pratique	Psychomotricité	150		100			8	4
	Sous-total	485	400					
	Total général	1 842	680					
Épreuve du diplôme d'État								
Mise en situation professionnelle							8 sur 20	
Mémoire							8 sur 20	

Autres enseignements obligatoires hors programme :

- Anglais : 60 heures ;
- Initiation à l'informatique : 20 heures ;

Ces enseignements ne sont pas évalués.

Suivi pédagogique : 120 à 150 heures à répartir sur les trois années.

9. Le mémoire

Au cours de la troisième année, l'étudiant rédige un mémoire qui porte sur un sujet relatif à la psychomotricité, le texte n'excède pas 80 pages ; dans ce cadre l'étudiant doit faire la preuve de sa capacité à synthétiser des références bibliographiques heuristiques en psychomotricité. Une partie clinique peut faire partie du document. Le mémoire doit être élaboré sous la conduite d'un maître de mémoire choisi par l'étudiant et agréé par le directeur de l'institut.

Annexe II

Relative aux pièces composant le dossier des candidats ayant suivi la scolarité dans un institut de formation en psychomotricité agréé pour la préparation au diplôme d'État de psychomotricien.

1. Une demande d'inscription sur papier libre, rédigée par le candidat, indiquant l'année choisie pour la soutenance du mémoire ;
2. Une fiche d'État civil ;
3. Le dossier constitué lors de l'entrée dans l'institut ;
4. Le livret scolaire avec les attestations de validation des stages et des modules ;

Annexe III

Relative aux pièces composant le dossier des candidats au diplôme d'état de psychomotricien dispensés de scolarité et admis à se présenter à un examen écrit portant sur le contenu des modules théoriques de première année

1. Une demande d'inscription à l'examen, sur papier libre, rédigée par le candidat ;
2. Une fiche d'état civil ;
3. La photocopie certifiée conforme de l'un des diplômes admis en dispense de scolarité aux termes de l'article 25 du présent arrêté.

Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, Pour le ministre et par délégation :

La directrice de l'enseignement supérieur, F. Demichel

Le secrétaire d'Etat à la santé, Pour le ministre et par délégation : Le directeur général de la santé, J. Ménard

Les stages en première année à l'IFP d'Orléans

En première année, il s'agit essentiellement de stages d'information et d'observation effectués en liaison étroite avec l'enseignement théorique et permettant à l'étudiant d'acquérir une bonne connaissance de l'enfant normal et de son développement de la naissance à l'âge de six ans.

Ces stages se déroulent en crèche, halte-garderie, PMI, école maternelle, école primaire en classe préparatoire.

Un rapport de stage doit être rédigé par l'étudiant en prenant en compte la population observée, l'outil d'observation, les résultats de l'observation et les liens avec l'enseignement théorique et succinctement le fonctionnement de l'institution.

Sur les périodes de stage du mois de janvier, la promotion sera divisée en deux demi-groupes. Un demi-groupe commencera par une semaine de stage en école maternelle suivie d'une semaine de stage en crèche. Pour l'autre groupe, ce sera l'inverse.

Puis, sur les périodes de stage du mois de mars, la promotion sera divisée en deux demi-groupes. Un demi-groupe commencera par une semaine de stage dans la même école maternelle qu'en janvier suivie d'une semaine de stage en CP. Pour l'autre groupe, ce sera l'inverse.

Le choix de cette répartition sera fait par la Directrice Pédagogique de l'IFP et sera communiqué en amont du premier stage.

Un temps de présentation des objectifs de stage sera proposé au préalable.

Un temps d'exploitation / vécu de stage sera prévu au retour de stage.

Le stage en crèche donnera lieu à un rapport de stage rédigé par l'étudiant

Les stages en école maternelle et primaire donneront lieu à un poster soutenu à l'oral.

Les deux rapports de stage serviront à valider :

- **La note du rapport de stage en crèche** entrera dans la validation du contrôle continu du module de psychomotricité théorique (Module 6).
- **La note du poster de stage en école maternelle et primaire** entrera dans la validation du contrôle continu du module de pédagogie (Module 1).

Il est obligatoire d'avoir validé les stages de première année pour accéder en seconde année de formation.

MODULE 1
SANTE PUBLIQUE, PATHOLOGIES MEDICALES,
PHARMACOLOGIE ET PEDAGOGIE

Santé publique



Enseignant/Formateur : Cadre de santé,
enseignant universitaire, formatrice



20h de CM, TD et travail personnel de
l'étudiant

Objectifs du cours

Connaître les outils et les méthodes en santé publique

Connaître les grands problèmes de santé

Contenu de l'enseignement

Les outils :

- Définition et concepts en santé publique : santé publique ; principales politiques sectorielles ; promotion et éducation pour la santé ; notions d'évaluation.
- Statistiques : notions de base ; méthodes et techniques : enquête, questionnaire, sondage, observation, hypothèse, analyse, conclusion.
- Démographie et épidémiologie : population et évolution ; indicateurs démographiques de santé ; identification des populations ou groupes à risques : mère-enfant ; enfants maltraités ; adolescents ; personnes âgées ; personnes porteuses de handicap ; détenus, chômeurs ; migrants.
- Economie de la santé : coûts de la santé ; consommations et dépenses nationales, facteurs explicatifs ; l'offre et la demande ; la régulation des dépenses de santé ; le budget de la Sécurité Sociale ; les grands régimes de protection sociale en Europe.

Les institutions sanitaires et sociales :

- Sur un plan structurel : notions de législation sanitaire et sociale ; organisation du système de santé : Etat/ Région/Département ; fonctionnement des Etablissements publics et privés.
- Sur un plan politique : Institutions politiques de santé ; les programmes d'actions prioritaires, la sectorisation, la loi HPST ; les grandes institutions Internationales ; les autres acteurs du fonctionnement institutionnel.

Les Pratiques :

- Médecine libérale ; Etablissement Public de Santé, Consommation médicale ; Médecine scolaire ; Médecine du travail ; Education pour la santé et promotion de la santé ; Ethique médicale.
- L'Education thérapeutique du patient : définitions et cadres

Les grands problèmes de santé :

- Morbidité/Mortalité ; Cancers ; Maladies cardio-vasculaires ; Maladies respiratoires ; Infections nosocomiales ; Alcoolisme ; Tabagisme ; Toxicomanie. Maladies transmissibles ; SIDA ; Hépatites ; Troubles mentaux ; Accidents ; Nutrition/ Médicaments ; Vaccinations ; Maladie : culture et société.

Compétences attendues à l'issue du cours

Avoir des connaissances sur la santé publique, méthodes et actualités.

Modes de validation

➔ Examen en S1.

Examen écrit portant sur l'ensemble du cours (70%) et exposés (30%)

La note représente 30% du Module 1.

Le Module 1 est coefficient 2 ; la note minimale pour le module est de 8.

Pathologies médicales et chirurgicales ; pharmacologie clinique, pédiatrie clinique



Enseignant/Formateur : Médecin, infirmier, cadre de santé, pharmacien



20h de CM, TD et travail personnel de l'étudiant

Objectifs du cours

Acquisition d'un vocabulaire et d'une connaissance médicale générale qui va lui permettre de mieux appréhender les principales pathologies rencontrées dans son futur exercice.

Contenu de l'enseignement

Les actions de prévention :

Hygiène et actions professionnelles spécifiques ;
Nuisances et maladies ; La douleur chez l'adulte et chez l'enfant, sa prise en charge ; Infections nosocomiales
Les accidents de la vie courante : introduction et chiffres.
La PMI

Malade et Maladie :

- **Sémiologie médicale adulte et pédiatrique :** Etudes cliniques ; Examens complémentaires (biologie, radiologie, imagerie) ; Diagnostic ; Pronostic ; Thérapeutique.
- **Annonce de la maladie**
- **Secret médical**

Principales affections et leurs thérapeutiques :

- **Maladies cardio-vasculaires et respiratoires :**
Hypertension artérielle ; les causes de l'HTA. Insuffisance coronaire et signes cliniques. Asthme.
- **Cancer et maladies cancéreuses :** Définition tumeur bénigne et maligne. Facteurs de risque. Cancer du sein et du colon : signes cliniques.
- **Maladies métaboliques :** les hyperlipidémies ; définition des différents types. Le diabète insulino-dépendant et non insulino-dépendant.

Maladies infectieuses de l'enfant :

- Vaccinations (calendrier vaccinal, maladies) : Rougeole, Rubéole, Oreillons
- Varicelle : diagnostic et complications.
- Toxoplasmose congénitale : thérapeutique. Surveillance.

Infections néonatales : Germes en cause, Signes cliniques, Diagnostic, Traitement, Risques.

Traitement médicamenteux

- **Effets indésirables neurologiques et psychiatriques des médicaments d'autres classes.**
- **Psychotropes :** définition, les différentes classes avec leurs propriétés, les indications de prescription, les contre-indications, effets indésirables, précautions d'emploi
- **Antiépileptiques :** les différentes classes, indications, contre-indications, effets indésirables et précautions d'emploi.

Compétences attendues à l'issue du cours

Connaitre superficiellement les principales affections en lien avec la pratique professionnelle de la psychomotricité

Modes de validation

➔ Examens en S2

Examen écrit portant sur l'ensemble du cours.

La note représente 40% du Module 1.

Le Module 1 est coefficient 2 ; la note minimale pour le module est de 8.

Pathologies médicales et chirurgicales ; pharmacologie clinique et pédiatrie clinique



Enseignant/Formateur : Médecin, pharmacien, puéricultrice, enseignant universitaire



10h de CM, TD et travail personnel de l'étudiant

Objectifs du cours

Acquisition d'un vocabulaire et d'une connaissance médicale pédiatrique qui va lui permettre de mieux appréhender les principales pathologies liées à son exercice futur.

Contenu de l'enseignement

Notions d'embryologie : introduction, 4 premières semaines détaillées, développement fœtal, grossesses multiples, tératologie.

Diagnostic anténatal, Conseil génétique, Méthodes d'investigation : échographie, amniocentèse, prélèvement de sang fœtal, IRM, autres traitements.

Age gestationnel : Définition du terme, courbe de croissance, critères morphologiques, critères neurologiques, critères squelettiques et échographiques.

Hypotrophie : Définition, causes, Risques.

Pathologie hématologique : Définition de l'anémie hémolytique, incompatibilités fœto-maternelles (facteur Rhésus, système ABO, infection, facteurs constitutionnels, traitement

Notion d'immunologie

Compétences attendues à l'issue du cours

Connaitre les principaux termes médicaux en lien avec la pratique professionnelle de la psychomotricité

Modes de validation

➔ Examens en S2

Examen écrit portant sur l'ensemble du cours.

La note représente 40% du Module 1.

Le Module 1 est coefficient 2 ; la note minimale pour le module est de 8.

Pédagogie



Enseignant/Formateur : Enseignants,
enseignants universitaires



22h de CM, TD et travail personnel de
l'étudiant

Objectifs du cours

Avoir des bases sur la transmission des savoirs, connaître un partenaire privilégié : l'Education Nationale

Contenu de l'enseignement

- Présentation, historique et organisation du système éducatif français
- Les structures, le personnel éducatif et les actions pédagogiques
- Notion de pédagogie, historique et grands courants actuels
- L'enseignement du 1^{er} degré et 2^{ème} degré : loi d'orientation de 1989, spécificités de l'école maternelle
- La place du corps à l'école, collège et lycée
- La question du handicap et parcours de enfants en difficultés : aspects législatifs, réglementaires et pratiques, coordination de parcours secteur handicap
- Les différentes formes d'apprentissages

Préparation et exploitation du stage d'observation en école maternelle et au CP.

Compétences attendues à l'issue du cours

Connaître les mécanismes de transmission du savoir ; Mieux appréhender le développement psychomoteur de l'enfant à l'âge de « la maternelle » /comparaison avec le CP

Connaître la place du corps dans l'enseignement en France.

Modes de validation

➔ Examens en S2.

Le rapport de stage est inclus dans le contrôle continu. La note représente 30% du Module 1.

Le Module 1 est coefficient 2 ; la note minimale pour le module est de 8.

MODULE 2

ANATOMIE

Anatomie



Enseignant/Formateur :
Kinésithérapeutes, formateurs de l'EUK



100h de CM, TD et travail personnel de
l'étudiant, 10h de TP

Objectifs du cours

Connaitre la « science anatomique »

Acquérir des généralités sur l'ostéologie, l'arthrologie et la myologie

Maîtriser l'anatomie de l'épaule, du coude, de la pronosupination, du poignet, de la coxo-fémorale, du genou, de la cheville et du pied.

Contenu de l'enseignement

Eléments d'anatomie générale :

- **Introduction :** présentation de l'anatomie, orientation spatiale et méthodologie d'étude
- **Ostéologie :** Présentation : squelette axial, squelette appendiculaire, propriétés physiques des os, ossification membraneuse, ossification endochondrale, notion **d'âge osseux** ; Etude des différents os : classification, présentation sommaire du crâne et de la face, les vertèbres, la cage thoracique, la ceinture scapulaire et les os du membre supérieur, mise en place des os de la main, le bassin et les os du membre inférieur, mise en place des os du pied, étude des os du tarse et du calcaneum.
- **Arthrologie :** Classification des articulations ; les différents composants articulaires ; définition et amplitudes maximales des mouvements segmentaires ; adaptation de l'articulation aux mouvements dont elle est le siège ; Anatomie des principales articulations, surfaces articulaires et annexes, capsule synoviale et ligaments, charnière crâno-rachidienne, charnière lombo-sacrée, épaule, coude, poignet, hanche, genou, cheville.
- **Myologie :** Différentes variétés de muscles, insertion sur les os : propriétés physiques des muscles, texture (muscles penniformes), direction (étude de l'action d'un muscle coudé), rapports (étude de l'action d'un muscle poly-articulaire), différents types de contraction musculaire, la composition vectorielle de l'action d'un muscle ; **Définition des annexes des muscles** : tendons, aponévroses, gaines synoviales, bourses séreuses, fascia, cloisons ; Etude anatomique des différents groupes musculaires, leur innervation ; Face, cou et nuque : présentation des muscles peauciers avec scalènes, sterno-cléido-mastoïdien, trapèzes, muscles masticateurs principaux ; Tronc : intercostaux internes et externes, petits dentelés postéro supérieurs et inférieurs, grand dentelé, paroi abdominale et points faibles (à situer sans les décrire), psoas et carré des lombes ; Diaphragme ; Ceinture scapulaire : grand pectoral, petit pectoral, grand dorsal ; Membre supérieur ; Ceinture pelvienne : muscles Prévention, muscles fessiers, releveur de l'anus ; Membre inférieur

Anatomie topographique : Os, articulations, muscles, nerfs et vaisseaux, peau : TP de morpho-palpation et utilisation d'une table virtuelle d'anatomie.

Cours de Soutien : Proposés à l'ensemble des étudiants et rendus obligatoires pour ceux ayant peu ou pas de prérequis en anatomie ou ayant obtenu une note inférieure à la moyenne aux examens.

Compétences attendues à l'issue du cours

Avoir une bonne connaissance de l'anatomie

Modes de validation

➔ Examens en S1

Examen écrit portant sur le S1.

La note représente 25% du Module 2. La/les note(s) de contrôle continu représente 25% du Module 2 aux S1 et S2.

➔ Examens en S2

Examen écrit portant sur le S1 et le S2.

La note représente 50% du Module 2. La/les note(s) de contrôle continu représente 25% du Module 2 aux S1 et S2.

Le Module 2 est coefficient 3 ; la note minimale pour le module est de 8.

MODULE 3

PHYSIOLOGIE NEUROPHYSIOLOGIE

Module 3

Neurophysiologie et physiologie humaine



Enseignant/Formateur : Enseignants universitaires



100h de CM, TD et travail personnel de l'étudiant, 10h de TP

Objectifs du cours

Décrire l'organisation des grands systèmes anatomo-fonctionnels mis en jeu physiologiquement et par la rééducation ; décrire les bases anatomiques des principaux syndromes neurologiques ; ouverture vers les neurosciences ; se familiariser avec le vocabulaire neuro-anatomique, intégrer une connaissance tridimensionnelle du système nerveux.

Contenu de l'enseignement

Physiologie neuromusculaire et notions de neurophysiologie

Notions de base : Les constituants chimiques de la matière vivante ; Notions de biochimie (systèmes enzymatiques) et les caractéristiques acido-basiques d'un milieu (pH) ; Organisation générale de la **cellule**, physiologie cellulaire (échanges et perméabilité cellulaires) ; Les métabolismes cellulaires ; La cellule nerveuse ; Le tissu glial.

Génétique

Les structures responsables du mouvement ; histologie des tissus : protéines contractiles ; La fibre musculaire ; Le muscle ; Les relations squelette-musculaires (les articulations ; le tendon ; les relations Prévention)

L'appareil neuromusculaire : Rappel sur les notions d'excitabilité et de conductibilité ; Transmission neuronique et neuromusculaire : la synapse et la plaque motrice ; Notions sur les neuromédiateurs et plus particulièrement ceux impliqués dans la commande motrice et sa régulation (acétylcholine, dopamine, G.A.B.A etc...) ; Equipement sensori-moteur du muscle : unité motrice, fuseau neuromusculaire, organes neurotendineux de Golgi ; Les récepteurs articulaires ; Généralités sur la proprioception.

Physiologie du muscle isolé : étude expérimentale du muscle isolé : Aspects mécaniques ; Bases moléculaires de la contraction musculaire : couplage excitation-contraction ; Bases biochimiques de la contraction musculaire ; Visco-élasticité musculaire ; Propriétés thermiques ; Fatigabilité musculaire ; Notions d'électromyographie.

Système nerveux

Anatomie fonctionnelle du mouvement : Niveau spinal : les réflexes médullaires, mise en évidence ; Applications : tonus de fond, tonus postural, notions sur la physiologie vestibulaire ; Niveau supra spinal : la commande motrice et la régulation ; Cortex moteur, voie pyramidale, voies extra-pyramidales ; Cervelet : neurochimie du cortex cérébelleux, régulation motrice cérébelleuse ; Régulation striée ; Vigilance et neuromodulation : noyaux du raphé et sérotonine, locus Prévention et noradrénaline ; Notions sur le système monoaminergique ; place et rôle de la dopamine ; Relation entre système nerveux et système immunitaire ; Synthèse sur les régulations motrices ; l'apprentissage moteur ;

Apprentissage moteur

Les fonctions symboliques : Problèmes posés par les aires dites d' « association » ; Notions sur l'intégration du langage.

La douleur : Contrôles segmentaire et supra-segmentaires ; Neurochimie de la douleur.

Notions de neuro physiopathologie : Etiologies des grands syndromes neurologiques de nature traumatique, vasculaire, infectieuse, tumorale, dégénérative, malformative ; Syndromes pyramidaux et extrapyramidaux ; Clinique des agnosies et des praxies confrontée à l'expérimentation physiologique.

Anatomie descriptive du système nerveux :

Cours d'introduction : Anatomie fonctionnelle, anatomie clinique ; Mise en place générale, définition du système nerveux central et périphérique, somatique et végétatif, encéphale, moelle ; Du neurone au système nerveux ; Les cellules gliales ; Enveloppes osseuses ; Anatomie topographique de la base du crâne, des vertèbres et du rachis.

Enveloppes méningées ; Moelle épinière ; Tronc cérébral ; Hémisphères cérébraux ; Cervelet ; Configuration interne du cerveau ; Système nerveux végétatif.

Anatomie fonctionnelle :

Sensibilités : Système Prévention ; Voies spino-thalamiques ; contrôle segmentaire et supra-segmentaire de la motricité et de la douleur.

Œil et vision : Bulbe oculaire ; Anatomie descriptive des voies optiques ; Les nerfs oculomoteurs III, IV, VI ; Bases anatomiques de l'oculo-motricité.

Mouvements oculaires et champs visuels : Systématisation ; Hémianopsies ; Quadrantopsies.

Oreille, Audition, Equilibre ; Oreille externe, moyenne, cochlée, appareil vestibulaire. Systématisation des voies auditives et vestibulaires.

Motricité : système pyramidal et extra pyramidal ; Noyaux gris centraux : connexions ; Cervelet ; Tonus et Equilibre. Thalamus : Noyaux thalamiques ; Principales connexions-Hypothalamus : Organisation des noyaux hypothalamiques ; Principales connexions-Système Limbique : Anatomie descriptive ; Principales connexions- Olfaction : I- Les nerfs : V, VII, VII bis, IX, X, XI, XII- La rétículo : système régulateur monoaminergique.

Compétences attendues à l'issue du cours

Connaitre les bases de la biologie humaine : cellule, tissu

Connaitre et comprendre comment fonctionne la neurophysiologie du mouvement, de la vision, des fonctions symboliques et de la douleur.

Modes de validation

→ Examens en S1

La note représente 25% du Module 3. La/les note(s) de contrôle continu représente 25% du Module 3 aux S1 et S2.

→ Examens en S2

La note représente 50% du Module 3. La/les note(s) de contrôle continu représente 25% du Module 3 en S1 et S2.

Le Module 3 est coefficient 3 ; la note minimale pour le module est de 8.

MODULE 4

PSYCHOLOGIE

Psychologie



Enseignant/Formateur : Psychologues, enseignants universitaires, formatrices



80h de CM, TD, TP et travail personnel de l'étudiant

Objectifs du cours

Connaitre le point de vue de la psychologie au sujet du développement de l'individu vu au travers des **différents éclairages théoriques**.

Contenu de l'enseignement

Introduction à la psychologie :

Histoire de la Psychologie : Grands courants et champs d'application de la psychologie contemporaine ; définitions, origine philosophique et empirique, éclatement disciplinaire de la psychologie ; Les principaux objets d'étude et les grandes fonctions psychiques ; Cadres de référence :

- La **psychanalyse** : notions de bases (topiques...), auteurs (Freud, Klein, ...) ; Conceptions psychodynamiques de la sexualité infantile, intérêts et critiques des stades psychoaffectifs.
- **Behaviorisme** et néo-behaviorisme : notions de base et auteurs
- **Cognitivism** : notions de base
- Phénoménologie

Le travail du psychologue : activités, cadres, valeurs, posture, savoir-être

Psychologie et éthologie :

- Notions de **comportement**
- **Facteurs** innés et facteurs acquis, génétique et milieu
- Notion d'instinct : empreinte et conditionnement, mécanisme inné de déclenchement et stimulus déclencheur, ritualisation et communication

La vie affective :

- Différenciation affects / émotions ; classification (primaires, secondaires, etc.) et diversité des émotions (joie, plaisir ; agressivité, peur, angoisse)
- Auteurs de référence (principales théories des émotions) : Darwin, Freud, Wallon
- Aspect développemental de la vie affective, estime de soi, stratégies d'adaptation, mécanismes de défense, régulation et la gestion de la vie affective

La personnalité et son évolution :

- Définitions et principales théories de référence
- Les caractères fondamentaux de la personnalité : individualité, stabilité, autonomie, motivation
- Evolution de la personnalité aux différents âges de la vie.

Les théories du développement chez le jeune enfant vu par des auteurs :

- Jean Piaget
- Henri Wallon
- D W Winnicott
- ...

Les fonctions cognitives et intellectuelles :

Les mécanismes cognitifs : saisie et intégration des informations, transitivity et analogie, organisation des données et résolution de problèmes.

- Les processus **attentionnels** : différentes perspectives
- L'imitation : imitation néonatale et son devenir, diversité des processus et fonctions
- La **mémoire** : modalités de fonctionnement
- Le langage : caractéristiques fondamentales, évolution, développement et acquisition ; du cri à la parole, du geste à la voix
- Maturation des processus cognitifs, de la petite enfance à la sénescence : le développement intellectuel
- Les comportements **intelligents** : caractères et évolution de l'intelligence.

Compétences attendues à l'issue des cours

Connaissances des notions générales de la psychologie appliquées au développement normal de la personne.

Modes de validation

➔ Examens en S1

Examen écrit portant sur le S1. La note représente 25% du Module 4. La/les note(s) de contrôle continu représente 25% du Module 4 aux S1 et S2.

➔ Examens en S2

Examen écrit portant sur S1 et S2. La note représente 50% du Module 4. La/les note(s) de contrôle continu représente 25% du Module 4 aux S1 et S2.

Le Module 4 est coefficient 3 ; la note minimale pour le module est de 8.

MODULE 5

PSYCHIATRIE

Psychiatrie



Enseignant/Formateur : Médecin psychiatre, infirmiers de psychiatrie, formatrices



70h de CM, TD et travail personnel de l'étudiant

Objectifs du cours

S'initier à la psychiatrie et à son histoire. Comprendre les évolutions, les courants de pensée, les champs théoriques.

Contenu de l'enseignement

- Introduction à la psychiatrie :

1- Histoire des grands courants de la pensée psychiatrique

2. Les grands courants actuels

3. Autres points de vue

3.1 L'ethnopsychiatrie

3.2 La thérapie systémique

3.2 Les Thérapies comportementales et cognitives

- Introduction à la sémiologie psychiatrique
- Nosographie et classifications : le DSM V, la CIM10 et CFTMEA
- Le normal et le pathologique
- Le secteur de psychiatrie

Compétences attendues à l'issue du cours

Connaître l'histoire de la psychiatrie et les grandes classifications internationales. Connaître et comprendre les évolutions, les courants de pensée, les champs théoriques.

Modes de validation

→ Examens en S1

Examen écrit portant sur le S1. La note représente 40% du Module 5.

→ Examens en S2

Examen écrit portant sur le S1 et le S2. La note représente 60% du Module 5.

Le Module 5 est coefficient 3 ; la note minimale pour le module est de 8.

MODULE 6

PSYCHOMOTRICITE THEORIQUE

Module 6

Psychomotricité théorique – Situation de la psychomotricité



Enseignant/Formateur : Formatrices ou psychomotriciens extérieurs



10h de CM, TD et travail personnel de l'étudiant

Objectifs du cours

Connaitre des définitions et l'histoire du concept de psychomotricité et de soin psychomoteur, la profession de psychomotricien.

Présentation de concepts psychomoteurs sur un versant théorique.

Contenu de l'enseignement

Définition et histoire du concept de Psychomotricité et du soin psychomoteur : Historique ; Les premières pratiques et approches psychomotrices.

La profession de psychomotricien et ses implications : Abord des trois types d'approche en psychomotricité : Education/ Rééducation/ Thérapie. Abord et différenciation du travail institutionnel et en libéral.

Domaines de compétences : Lecture du décret d'actes et approche du champ d'application.

Les professionnels de la santé, de l'éducation et de l'enseignement- Lieux d'exercice

- Les professionnels de la santé, de l'éducation et de l'enseignement travaillant auprès des psychomotriciens : rôle de chacun.
- Introduction au travail d'équipe/ approche plurielle
- Secteurs d'activité et intervenants selon les âges de la vie. Différents types d'établissements.
- Place et rôle du psychomotricien dans l'équipe et dans l'institution.
- Abord du travail en libéral.
- Intérêt du dépistage et de la prise en charge précoce des enfants atteints d'un trouble ou handicap.

Compétences attendues à l'issue du cours

Connaitre l'histoire de la profession et les modalités d'exercice professionnel.

Module 6

Psychomotricité théorique – Introduction au développement psychomoteur



Enseignant/Formateur : Formatrices ou psychomotriciens extérieurs



10h de CM, TD

Objectifs du cours

Présentation de concepts psychomoteurs sur un versant théorique
Premiers éléments théoriques sur le développement

Contenu de l'enseignement

Le développement psychomoteur :

- Définitions et approches théoriques : Définition du développement ; Données historiques sur le développement psychomoteur ; Concepts clés dans l'étude du développement psychomoteur : inné et acquis, notion de stade de développement, développement moteur et perceptif, non linéarité du développement.

Les approches théoriques du développement psychomoteur : facteurs endogènes de la maturation, le poids de l'expérience motrice, multiplicité des déterminismes. le darwinisme neuronal.

- Les repères développementaux :

Nourrisson, enfant Eléments sur l'adolescence

Le développement de l'adulte et de la personne âgée.

- Synthèse et perspectives

Compétences attendues à l'issue du cours

Avoir des connaissances théoriques sur les principaux concepts psychomoteurs sans notion de pathologie

Module 6

Psychomotricité théorique – Le développement psychomoteur du nourrisson : équipement neurologique et compétences



Enseignant/Formateur : Formatrices ou psychomotriciens extérieurs



10h de CM, TD et travail personnel de l'étudiant

OBJECTIFS DU COURS

Connaissance du développement psychomoteur du jeune enfant de 0 à 3 ans.
Observation de l'enfant en milieu classique : quoi et comment observer.

Contenu de l'enseignement

La motilité du fœtus : embryogénèse, étape pré-réflexe, étape réflexe.

La maturation neurologique : bases physiopathologiques, la myélinisation, l'activité électrique, la synaptogénèse, l'organisation en systèmes neuro-fonctionnels.

L'âge gestationnel, âge réel, âge corrigé

Les comportements archaïques et automatismes primaires : réflexe de succion, réflexe des points cardinaux, réflexe de foussement, réflexe de marche automatique, réflexe de Moro, réflexe du sursaut, grasping reflex, réflexe d'agrippement du pied, réflexe d'allongement croisé, réflexe de la hanche, réflexes toniques du cou

La sensorialité du bébé : perception, vision, tact, olfaction et gustation, audition, appareil vestibulaire. La motricité spontanée

Les états d'éveil et de sommeil : les niveaux d'éveil, le sommeil Les interactions précoces anténatales et néonatales

La coordination intermodale et représentation

L'observation de l'enfant

Compétences attendues à l'issue du cours

Connaître le développement psychomoteur de l'enfant de 0 à 3 ans, savoir approcher un bébé, le porter, le déplacer, savoir et comprendre comment communiquer avec lui.

Module 6

Tonus et Tonicité



Enseignant/Formateur : Formatrices ou psychomotriciens extérieurs



7h30 de CM, TD et travail personnel de l'étudiant

OBJECTIFS DU COURS

Acquérir des connaissances sur les notions de tonus et tonicité, sous l'angle anatomique, physiologique, neurologique et psychologique.

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

Le tonus : définitions, sensibilité proprioceptive, contrôle et variations du tonus, étude du tonus : tonus passif, le ballant, l'extensibilité.

La fonction tonique : rôles fonctionnels du tonus, dimensions relationnelles du tonus

Tonus et Motricité : le mouvement, la coordination, les schèmes de mouvement

COMPETENCES ATTENDUES A L'ISSUE DU COURS

Connaitre les notions de tonus et tonicité sous l'angle anatomique, physiologique, neurologique et psychologique

Module 6

La relation en psychomotricité



Enseignant/Formateur : Formatrices ou psychomotriciens extérieurs



10h de CM, TD et travail personnel de l'étudiant

Objectifs du cours

Acquérir des connaissances sur la place de la relation en psychomotricité : implication corporelle, et dimension éthique.

Contenu de l'enseignement

Aspects sociologiques de la relation

Les premières relations -Les auteurs classiques de référence : le bébé et son environnement selon WINNICOTT, la préoccupation maternelle primaire, le concept d'attachement de BOWLBY, les effets de la séparation selon SPITZ, la notion de moi-peau d'ANZIEU, l'accordage affectif (STERN)

Le concept d'empathie La

relation de soin

Le concept d'implication corporelle

Le psychomotricien et la relation thérapeutique.

Compétences attendues à l'issue du cours

Avoir des connaissances sur la place de la relation en psychomotricité : implication corporelle et dimension éthique

Psychomotricité théorique – Motricité générale et motricité fine : préhension, adresse, gnosies et praxies



Enseignant/Formateur : Formatrices ou
psychomotriciens extérieurs



18h de CM, TD et travail personnel de
l'étudiant

Objectifs du cours

Connaissance des composantes théoriques du mouvement et du geste, de l'utilisation du membre supérieur et de la main

Contenu de l'enseignement

Introduction des concepts de mouvement et geste.

La praxie : La question de la volition et le mouvement, les apraxies, l'organisation des finalités, le milieu d'exécution du mouvement intentionnel, les conditions d'existence du mouvement intentionnel, les systèmes de contrôle.

Le geste : lien avec le développement de l'intelligence, analyse des composantes du geste volontaire, le développement sensori-moteur, l'adresse.

Gnosies et agnosies Latéralisation

Incidences sociales et culturelles de la préhension

La graphomotricité, la psychomotricité dans l'apprentissage de l'écriture

Compétences attendues à l'issue du cours

Connaître le développement psychomoteur de l'individu en focalisant sur les notions de motricité volontaire et de préhension.

Connaître les différences et liens entre les notions de mouvement, geste, praxie, gnosie. Connaître le développement de la graphomotricité.

L'Espace et le Temps : des organisateurs du corps et des organisateurs psychiques



Enseignant/Formateur : Formatrices ou psychomotriciens extérieurs



21h de CM, TD et travail personnel de l'étudiant

Objectifs du cours

Acquérir des connaissances sur les notions d'espace et de temps dans l'organisation psychomotrice de l'individu.

Contenu de l'enseignement

De l'espace corporel à l'appropriation de l'espace : définitions, aspects développementaux (Bullinger, Delière et Staes, Piaget, Lesage...)

Notion de référentiel : le corps point de référence stable et constant (référentiel égocentré/exocentré, kinésphère, topologie)

Espace, affectivité et subjectivité (vécu de l'espace, proxémie, distance relationnelle, phobies)

Le temps en psychomotricité :

Du temps psychologique au temps conventionnel Les aspects développementaux de la temporalité Le temps du soin en psychomotricité

Compétences attendues à l'issue du cours

Connaitre la chronologie d'acquisition des repères spatiotemporels.

Connaitre les impacts des notions d'espace et de temps dans l'organisation psychomotrice de l'individu et dans son abord de l'espace.

Module 6

Le corps et ses représentations



Enseignant/Formateur : Formatrices ou psychomotriciens extérieurs



6h de CM, TD et travail personnel de l'étudiant

Objectifs du cours

Acquérir des connaissances sur les représentations du corps en psychomotricité, à l'éclairage de la philosophie, de la neuropsychologie, et de la psychanalyse.

Contenu de l'enseignement

Trois conceptions sur la notion de corps : point de vue philosophique, les apports de la phénoménologie. Point de vue neuropsychologique : concept de schéma corporel et image du corps : de la neurologie à la psychanalyse

Le corps en psychomotricité- La théorie de l'image composite du corps Le corps

orienté : la latéralité

Regards sociologiques sur les représentations corporelles

Compétences attendues à l'issue du cours

Connaitre les différentes représentations du corps en psychomotricité, à l'éclairage de la philosophie, de la neuropsychologie

Modes de validation

→ Examens en S1

Examen écrit portant sur le S1.

La note représente 25% du Module 6. Le contrôle continu compte pour 25% du Module 6.

→ Examens en S2

Examen écrit portant sur le S1 et le S2.

La note représente 50% du Module 6. Le contrôle continu compte pour 25% du Module 6.

Le Module 6 est coefficient 4 ; la note minimale pour le module est 8.

MODULE 7

Enseignements Pratiques en Psychomotricité

Récapitulatif des TP de première année

1 ^{ère} année - Intitulé du TP	Nombre d'heures TP par étudiant + Temps de travail personnel	Période
Psychomotricité pratique générale	62h	S1 et S2
Corps et voix	2h	S2
Relaxation – pluralité des approches	19h30 + 5h	S1
Corps et relation – expression corporelle et relationnelle	8h + 2h	S1 ou S2
Médiation cheval	9h	S2
Médiation eau	7h	S2
Médiation sonore	3h	S2
Médiation escalade	6h	S2
Jeux de cour	4h30 + 1h	S2
TP pleine présence	10h	S2
Approche relationnelle par l'animal	9h + 2h	S2
<i>Total :</i>	<i>150h</i>	(140h TP + 10h Travail personnel)

Psychomotricité – Pratique Générale



Enseignant/Formateur : Formatrices ou psychomotriciens extérieurs



62h de cours pratique

Objectifs du cours

Mise en application des concepts et des notions abordées dans le programme théorique :

- repérer sur soi-même l'organisation des fonctions psychomotrices de base :
- La perception et le système sensoriel, comme interface avec notre environnement
- La fonction tonique support de la mise en mouvement et de la relation à l'autre
- L'axe corporel comme organisateur du référentiel spatial et temporel
- Le schéma corporel et l'image du corps, comme fondement de la perception et de la représentation du corps

aborder des principes fondamentaux de la posture professionnelle du psychomotricien

- La posture d'implication
- La posture d'observateur
- La verbalisation du ressenti
- La verbalisation des consignes

Etablir des liens entre les compétences psychomotrices mises en jeu lors des situations pratiques observées, et les niveaux de développement psychomoteur de l'individu

Contenu de l'enseignement

Situations proposées par les formateurs, autour des thèmes suivants : le corps, le tonus, l'espace, le rythme, l'image du corps, la latéralité, les coordinations/ dissociations, la vigilance, l'adresse / maladresse, l'attention, le schéma corporel, la mémoire, l'émotion, le temps, les coordinations dynamiques générales (marche, course, sauts...), le toucher.

Compétences attendues à l'issue du cours

Avoir une relative connaissance des concepts psychomoteurs

Maîtriser en partie le vocabulaire de la psychomotricité

Avoir déclenché un processus réflexif sur son propre vécu psychomoteur Avoir pris conscience de ses limites et de son vécu corporel propre Commencer à approcher la conscience du corps.

Module 7

Pratique psychomotrice - Relaxation



Enseignant/Formateur : Formatrices ou psychomotriciens extérieurs



19h30 de cours pratique et 5h de travail personnel de l'étudiant

Objectifs du cours

Se familiariser avec les différentes méthodes de relaxation, et les approches plurielles. Comprendre l'intérêt de la relaxation pour aider à la prise de conscience du corps.
Mieux connaître son propre corps au moyen de la relaxation.

Contenu de l'enseignement

Cours d'introduction : découverte des différentes méthodes de relaxation : histoire et bases théoriques.

Découverte de la méthode Jacobson activo-passive Méthodes de relaxation pour enfant Bergès Wintrebert Méthodes centrées sur la sophrologie
Méthodes de relaxation Soubiran par mobilisation passive

Compétences attendues à l'issue des cours

Maîtriser le concept de prise de conscience du corps par la relaxation.
Evaluer l'intérêt et la pertinence de la relaxation en pratique professionnelle du psychomotricien.

Module 7

Pratique psychomotrice – Corps et relation



Enseignant/Formateur : Formatrices ou psychomotriciens extérieurs



8h de cours pratique et 2h de travail personnel de l'étudiant

Objectifs du cours

- Percevoir son propre corps au travers du mouvement libre.
- Développer la conscience de l'instant présent.
- Être attentif aux perceptions du corps, aux ressentis physiques mais aussi émotionnels.
- Approfondir la connaissance de soi, la confiance en soi.
- Jeux et enjeux de la relation à l'autre, travailler sur l'aller vers, l'accueil, la confiance, définir ses propres limites, se respecter.
- Explorer le "donner" et le "recevoir" dans la relation à l'autre.

Contenu de l'enseignement

- Exploration du mouvement libre, conscience corporelle, improvisation dansée, rythme, respiration.
- Relation à l'autre, travail sur l'écoute, la bienveillance, le regard, la présence, le contact, le toucher.
- Relation aux autres, dynamique collective et appartenance au groupe
- Relaxation, détente, retour à soi.

Compétences attendues à l'issue du cours

- Faire des liens entre les explorations corporelles et relationnelles et la pratique psychomotrice.
- Être plus à l'aise dans son corps et oser le lâcher prise.
- Pouvoir offrir une présence plus consciente, qualitative et attentive à l'autre.

Module 7

Pratique psychomotrice – Médiation cheval



Enseignant/Formateur : Formatrices ou
psychomotriciens extérieurs



9h de cours pratique

Objectifs du cours

Découvrir l'intérêt et les apports de la médiation équitation.
Faire la différence entre l'équitation et l'équithérapie.
Apprendre à aborder le cheval.
Percevoir les différents types de toucher et d'abord de l'animal.
Voir comment les différents items psychomoteurs sont abordés lors de la pratique de l'équithérapie. Développer sa connaissance de soi au travers d'une relation avec un animal.

Contenu de l'enseignement

Séance 1 : Définition de l'équithérapie
Séance 2 : Découverte de l'abord et du soin autour du cheval
Séance 3 : Abord au travers du cheval des différents items psychomoteurs : espace, temps, coordination/dissociation, équilibre, schéma-corporel, image du corps, vigilance, tonus.

Compétences attendues à l'issue du cours

Connaitre les principaux concepts de l'équithérapie.
Faire des liens entre la pratique psychomotrice et la relation avec le cheval.
Savoir élaborer sur son vécu pendant la pratique : définir ses capacités, ses limites, reconnaître ses expériences émotionnelles et son vécu psychomoteur.
Avoir conscience des risques et les prévenir pour éviter toute situation de mise en danger.

Pratique psychomotrice – Médiation eau



Enseignant/Formateur : Formatrices ou psychomotriciens extérieurs



7h de cours pratique

Objectifs du cours

- Se familiariser avec la médiation eau, expérimenter ses propriétés au travers de situations dynamiques variées : appuis, déplacements, verticalité, équilibre, déséquilibre, les portés dans l'eau
- Travail centré sur la relation dans l'eau
- La relaxation aquatique

Contenu de l'enseignement

Séance 1 : L'eau et la sensorialité

Séance 2 : Mouvement et eau

Séance 3 : Relaxation dans l'eau

Compétences attendues à l'issue du cours

Connaître les principaux concepts utilisés en balnéothérapie

Savoir élaborer sur son vécu pendant la pratique : définir ses capacités, ses limites, reconnaître ses expériences émotionnelles et son vécu psychomoteur.

Pratique psychomotrice – Médiation sonore



Enseignant/Formateur :
Mme TARGA Stéphanie



3h de cours pratique

Objectifs du cours

Découvrir les modalités sonores : voix, percussions corporelles, instruments de musiques
Manipuler divers instruments de musique et en tester l'usage en séance.
Mettre en lien l'utilisation de ses sonorités et les items psychomoteurs
Construire des activités en relation avec cette médiation sonore Prendre conscience du rôle des émotions dans la musique.

Contenu de l'enseignement

Découverte de matériel de percussion/ rythme et sons/silence. 1^{ère}
écoute Découverte du matériel avec notes et tonalité/jouer ensemble. 2^{ème}
écoute
Découverte de l'utilisation des sons corporels : bouche, percussions corporelles... Production d'émotions.

Compétences attendues à l'issue du cours

Connaitre les différents types d'instruments et activités sonores et leur manipulation. Faire des liens entre la pratique psychomotrice et l'utilisation des sons et instruments. Prendre conscience de l'impact des sons sur les personnes (sensoriel et émotionnel)
Savoir élaborer sur son vécu pendant la pratique : définir ses capacités, ses limites, reconnaître ses expériences émotionnelles et son vécu psychomoteur.

Pratique psychomotrice – Découverte de la médiation escalade



Enseignant/Formateur :
Mme CHARBON Véronique



6h de cours pratique

Objectifs du cours

Se familiariser avec la médiation, expérimenter ses propriétés en lien avec le champ de la psychomotricité.
Mieux connaître son propre corps au moyen de l'escalade.

Expérimenter son adaptation perceptive au milieu.

Travailler la conscience corporelle, la notion de confiance en soi et en l'autre, apprendre à gérer ses émotions, développer l'estime de soi.

Contenu de l'enseignement

Mise en pratique des liens entre escalade et psychomotricité. Expérimentation des sensations corporelles en lien avec la prise d'altitude, la confiance en soi, le vécu émotionnel.

Expérimentation de l'adaptation perceptive, de la coordination ou dissociation des mouvements, de l'anticipation d'un schème moteur, de la coordination dynamique générale.

Expérimentation du passage de la représentation d'un schème moteur à sa réalisation. Perception de son état émotionnel et de son influence sur le mouvement, le travail de concentration et attention.

Expérimenter la notion de limites corporelles, de tonus de fond, d'action.

Compétences attendues à l'issue du cours

Connaître les liens entre le champ de la psychomotricité et l'escalade par le biais de l'expérimentation.

Connaître mieux son propre corps, son vécu, ses possibilités, ses limites, ses capacités et impossibilités par le biais du média.

Avoir progressé dans sa conscience corporelle, avoir compris la notion de confiance en soi et en l'autre. Avoir approché la gestion de ses émotions, compris la notion d'estime de soi.

Module 7

Pratique psychomotrice – Médiation jeux de cour



Enseignant/Formateur : Formatrices ou psychomotriciens extérieurs



4h30 de cours pratique et 1h de travail personnel de l'étudiant

Objectifs du TP

- A partir d'un "fond culturel" commun, permettre à l'étudiant d'expérimenter les fonctions psychomotrices de base dans leurs aspects instrumentaux, relationnels et expressifs.
- Retrouver et développer la capacité de chacun à entrer dans le jeu.

Contenu de l'enseignement

Propositions de mise en situation à partir de différents types de jeux de cour

Jouer, mais aussi, observer, organiser, dynamiser le jeu

Compétences attendues à l'issue du cours

- Pouvoir identifier les aptitudes psychomotrices concernées par une activité
- Identifier les différents types de jeu
- Savoir en proposer des variations en fonction d'un objectif spécifique
- Mettre en lien les abords théoriques développementaux et les jeux de l'enfant

Module 7

Pratique psychomotrice – Corps et voix



Enseignant/Formateur : Mme GUERIN
Isabelle



2h de cours pratique

Objectifs du cours

RESSENTIR les liens entre attitude corporelle et voix, perception et expérimentation des effets psychocorporels des comptines

UTILISER les signaux vocaux et corporels, émis et reçus, dans la relation au jeune enfant ou à la personne en difficulté (souvent plus sensible à l'infra-verbal qu'à la signification des mots).

Contenu de l'enseignement

- Prise de conscience :
 - De la voix (tessiture, timbre...)
 - Du corps (rythme, fréquences...)
 - De la respiration (phrasé, ancrage...)
- Exercices de :
 - Relaxation corporelle et vocale
 - Expression de la voix parlée et chantée dans un corps habité
- Expérimentation de l'intérêt des comptines traditionnelles dans le développement psychomoteur de l'enfant.
- Approche sensorielle de l'anatomie et de la physiologie de la voix.
- Aide à la mise en place d'ateliers de chant et de travail vocal adapté aux âges et aux difficultés des personnes

Compétences attendues à l'issue du cours

Être plus à l'aise avec la voix parlée et chantée

Pouvoir utiliser rythme, comptines et chants dans les séances individuelles ou de groupe

Modes de validation

Evaluation à 100% en contrôle continu.

Mises en situations pratique et/ou orales et/ou écrites portant sur les pratiques (analyse réflexive de l'évolution du vécu corporel au fil des enseignements)

Le Module 7 est coefficient 4 ; la note minimale pour le module est de 8.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur est disponible sur Celene. Il doit être connu et respecté de tous.

Une attestation de lecture sera signée par chaque étudiant en début d'année, rendant compte de sa connaissance et du respect de ce texte.

Le mot de la fin

Nous vous souhaitons une année riche d'expériences et de découvertes !

L'équipe pédagogique, administrative et de direction